



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Berce du Caucase : une quatrième année de lutte commence

Sherbrooke, le 18 mai 2021. – Pour une quatrième année consécutive, les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches (OBV) reprennent la lutte à la berce du Caucase. « Les résultats des trois dernières années sont encourageants, mais la lutte n'est pas encore terminée, » confie François Lajoie, directeur général de l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

Certains OBV ont déjà commencé à visiter les sites connus pour vérifier la présence de berce du Caucase et à arracher les plants présents. Les équipes valideront également les signalements reçus en ligne sur www.byeyberceducaucase.com. Des mesures sont également mises en place pour assurer la sécurité des employés comme des citoyens lors de l'éradication de cette plante exotique envahissante.

Objectif « zéro graine », plus important que jamais

Cette période de l'année est propice pour commencer l'éradication. Le beau temps des dernières semaines a favorisé l'apparition de la berce du Caucase. Elle reste facilement reconnaissable puisque la végétation environnante n'est pas encore assez importante pour faire de l'ombre à la berce. « L'essentiel, c'est d'épuiser la banque de graines au sol, » insiste Sylvie Leduc, directrice générale de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne. « Un seul plant peut produire des dizaines de milliers de graines qui, une fois tombées au sol, peuvent rester en dormance quelques années avant de germer. » D'où l'importance de poursuivre la lutte et l'objectif « zéro graine au sol ».

Malgré des moyens plus limités pour cette quatrième année de lutte, les OBV sont conscients des défis pour cette année et celles à venir. « La clé, c'est la sensibilisation et la formation, » croit Karine Dauphin, directrice générale de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC). Des formations seront donc offertes à différents intervenants clés afin qu'ils puissent reconnaître et arracher la berce du Caucase, et ce, en toute sécurité.

La lutte à la berce du Caucase en chiffres, 2018 à 2020

Les chiffres démontrent l'importance de la lutte ainsi que les résultats liés à la collaboration de la population. Leurs signalements ont permis de mieux connaître la dispersion de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches. Toutefois, ces chiffres sont approximatifs et pourraient être encore plus élevés.

	2018	2019	2020
Nombre d'interventions	206	684	669
Nombre de plants traités	21 431	81 022	103 295



La berce du Caucase

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur alors que ses feuilles peuvent atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. À maturité, atteinte en trois à cinq ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord verte, les graines vont brunir et tomber au sol. Un seul plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables de 5 à 7 ans une fois tombée au sol, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au premier contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève dite phototoxique s'active sous les rayons UV de la lumière naturelle ou artificielle.

À propos de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et de l'environnement. Financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et appuyé par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, ce projet de 3 ans a permis aux 9 organismes de bassins versants de la région d'obtenir les meilleurs résultats possibles grâce à leurs efforts concertés. La fin du projet, prévue pour le 31 mars 2021, a été reportée au 31 mars 2022. En effet, la crise sanitaire a ralenti les opérations et permis de poursuivre la lutte une année supplémentaire en respectant le financement accordé.

- 30 -

Source :

Véronique Brochu, directrice générale
Comité de bassin de la rivière Chaudière
(COBARIC)
Tél. : 418-389-0476, poste 1
Courriel : direction@cobaric.qc.ca

Pour information :

Nicolas Bousquet, chargé de projet terrain
COGESAF
Tél. : 819-864-1033 poste 24
Courriel : nicolas@cogesaf.qc.ca